

vraiment conserver sa santé, attendra-t-il, pour ne toucher ni aux uns ni aux autres, qu'on lui ait dit précisément quel est le genre de maladie que chacun de ces mets engendre ?

Enfin, reprend M. Regnier, souvenez-vous de cette déclaration formelle de Saint-Augustin :  
 „ Quand quelque chose est appuyé sur l'usage  
 „ de l'Eglise, s'élever & disputer encore contre  
 „ cet usage, ou prétendre qu'il faut faire au-  
 „ trement que l'Eglise n'a fait, c'est une arro-  
 „ gance, une folie extrême. *Quod universa fre-  
 quentat Ecclesia, quin ità faciendum sit disputare, insolentissimæ insanie est.*

Les ennemis de la Religion ayant calculé la facilité qu'ils auroient d'avancer & de consommer l'ouvrage de l'impiété, si les ecclésiastiques n'avoient aucune influence dans l'administration temporelle, n'ont pas manqué de tourner leurs vues & leur ressorts vers cet objet ; & sous prétexte que la Religion étoit un objet spirituel, ils ont prétendu exclure les ministres des autels de toute influence sur la société civile, comme si cette société n'étoit en même tems une société religieuse, ou comme si des hommes consacrés au culte de Dieu cessoient d'être membres de la société civile. L'auteur réfute vigoureusement cette erreur dans laquelle a donné, de la meilleure foi du monde, le bon ecclésiastique, auteur de l'*Hommage à l'humanité*. Il lui oppose brièvement ceux qui, sous la loi de nature, sous celle de Moïse, ont pourtant réuni ces deux autorités, tels que Melchisedech, Moïse, Héli, les Machabées, Jonathas, Simon &c. Il ne voit pas comment, sans une extrême témérité, on peut condamner tant de saints papes ou évêques qui ont joui de l'autorité temporelle que les bienfaits des rois avoient attachée à leur